

## La faillite de la sécurité sociale ?!

ou

## Les anomalies qui compromettent la soutenabilité

Excellences, Chers invités,

Chers experts en sécurité sociale,

Chers amis,

Mesdames et Messieurs,

Le 2 janvier 1992, est paru en première page du Standaard un article intitulé « Sociale zekerheid moet buikriem weer aanhalen ». Le lendemain, L'Écho a pris le relais avec le titre « Sécurité sociale : deux années d'errance » selon une note transmise au formateur.

L'auteur de l'étude était alors en voyage de noces et injoignable en l'absence de GSM. Il est revenu au bureau le 6 janvier et a pu se rendre immédiatement aux sièges des différents partis politiques qui tentaient alors de former un gouvernement. Ce gouvernement, entré en fonction au début du mois de mars de cette année-là, restera dans l'histoire comme le « gouvernement d'urgence Dehaene ». Le reste appartient à l'Histoire.

Aujourd'hui, 30 ans plus tard, la FEB organise un colloque sur le thème « La faillite de la sécurité sociale ?! ». Si l'on compare les titres des journaux de l'époque et le titre du symposium d'aujourd'hui, on pourrait avoir l'impression que rien n'a changé. Est-ce le cas ? Le système de sécurité sociale, dont beaucoup font l'éloge, est-il effectivement voué à la faillite ?

Lorsqu'on entend le mot 'faillite', on pense immédiatement à une débâcle financière. Mais on peut également aborder la question sous d'autres angles, comme : les droits vs les obligations, les insiders vs les outsiders, la solidarité vs l'assurance, la gouvernance efficace vs la gouvernance inefficace, etc.

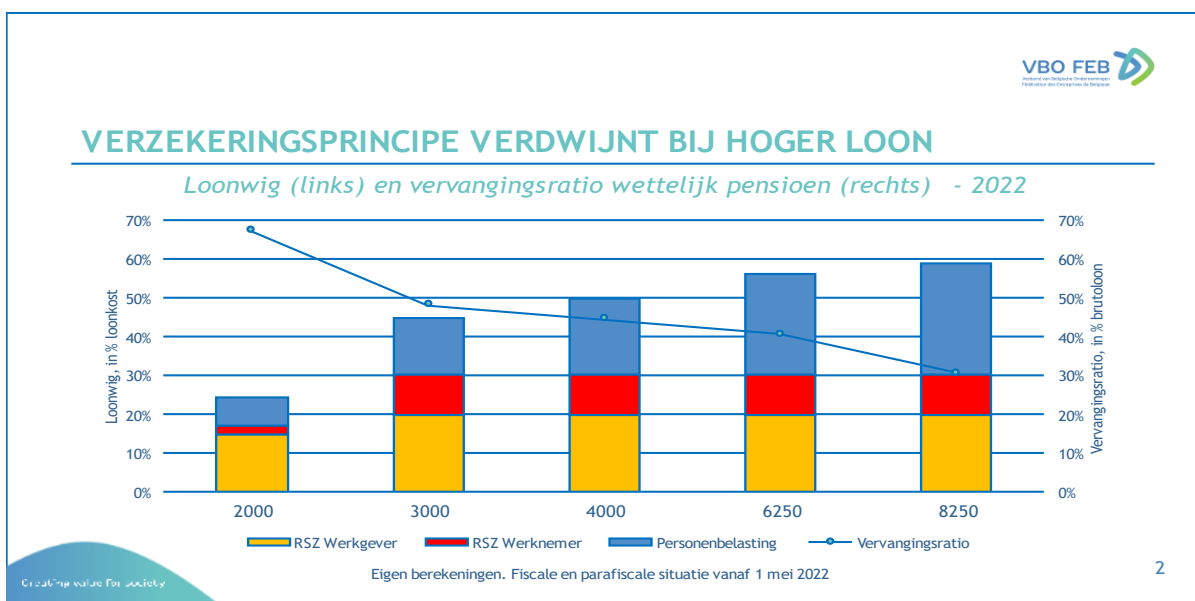
Aujourd'hui, plus de 30 ans après les articles parus dans De Standaard et L'Écho, je suis toujours la sécurité sociale de près. Lorsque la gestion globale de la sécurité sociale a été établie, j'étais là. Lorsque le Conseil général de l'Inami est entré en fonction, je suis immédiatement devenu membre de son conseil d'administration. Lorsque le financement alternatif par la TVA, entre autres, a vu le jour, j'ai fait pas mal de simulations.

Nous dénombrons aujourd'hui près de 200 participants, ce qui prouve l'actualité brûlante de cette thématique. En guise d'introduction à cet éminent groupe d'experts de la sécurité sociale, je souhaiterais partager quelques réflexions, voire quelques affirmations provocantes. Celles-ci sont faites à titre strictement personnel, sur la base de mes propres expériences et d'innombrables conversations et débats sur le sujet au cours du dernier quart de siècle. Vous n'êtes bien sûr pas obligé d'y souscrire, même s'il serait agréable que vous puissiez confirmer ici et là que vous êtes d'accord en tout ou en partie avec mes affirmations. Je les appelle les 5 anomalies de la sécurité sociale.

- Anomalie 1 : Le coin fiscal augmente, le ratio de remplacement diminue
- Anomalie 2 : Déplafonnement des cotisations sociales, mais plafonnement des allocations
- Anomalie 3 : Productivité et formation des salaires, le monde à l'envers
- Anomalie 4 : Déresponsabilisation rampante
- Anomalie 5 : Effet de saute-mouton néfaste

Permettez-moi d'examiner brièvement chacune de ces 5 anomalies.

**L'anomalie 1** concerne le coin salarial croissant - c'est-à-dire la différence entre le coût salarial total dans le chef de l'employeur et le revenu net apparaissant sur le compte bancaire du travailleur à la fin du mois - en fonction du niveau de salaire par rapport au retour décroissant de la sécurité sociale. Un graphique étant plus éloquent qu'un millier de mots, voici la réalité d'aujourd'hui pour un salaire allant de 2.000 EUR/mois à 8.250 EUR/mois. Je remercie mes collègues pour leurs calculs précis.



D'une part, on peut voir ici la forte augmentation du coin salarial, qui passe de 25% pour un salaire mensuel brut de 2.000 EUR à 60% pour un salaire mensuel de 8.250 EUR. D'autre part, on observe une diminution du taux de remplacement de la pension légale, qui passe de près de 70% pour un salaire mensuel modeste de 2.000 EUR à environ 30% pour un salaire mensuel de 8.250 EUR. Il n'est pas surprenant que le principe d'assurance soit mis à mal et que de plus en plus de participants au système de sécurité sociale remettent en question l'utilité de leur participation solidaire au groupe.

**L'anomalie 2** est liée à la précédente, mais elle mérite, selon moi, une mention spéciale. Au début des années 1980, l'un des principes fondamentaux de la sécurité sociale, à savoir la solidarité par opposition à l'assurance, a été rompu. Le ministre des Affaires sociales de

l'époque, Jean-Luc Dehaene, a décidé de dé plafonner les cotisations sociales de manière ponctuelle dans le cadre de la politique de redressement budgétaire, tandis que les allocations restaient plafonnées. Et comme souvent en politique, cette opération qui devait être ponctuelle s'est pérennisée.

Et pourtant, on lit encore aujourd'hui des articles comme "De kas van de sociale zekerheid wordt niet meer in solidariteit gespijst".

Il est donc bon que nous nous attardions quelque peu sur cette perception qui, pour certains, est devenue une réalité. Face à un risque de sécurité sociale, nous avons tous l'impression d'avoir beaucoup cotisé et d'avoir reçu très peu en retour. Ce phénomène est particulièrement frappant dans le secteur des pensions. Sans doute avez-vous déjà entendu des presque pensionnés dire à la télévision : « J'ai tellement cotisé toute ma vie, et pourtant je ne reçois qu'une petite pension de 1.500 euros par mois, qui ne me permet pas de payer mon flat-service ou ma maison de retraite. » Nous pensons en termes de capitalisation : combien ai-je cotisé et combien vais-je récupérer ? - alors que notre système de pensions repose essentiellement sur la répartition, la génération actuelle d'actifs contribuant au paiement des pensions de leurs parents.

**L'anomalie 3** est davantage une réflexion d'économiste, ce que je suis de formation. La sécurité sociale est financée - aujourd'hui un peu moins que par le passé - par des cotisations sur les salaires. En d'autres termes, la formation des salaires et la compétitivité qui y est associée sont essentielles pour la soutenabilité financière de notre système de sécurité sociale.

Selon les lois économiques, une augmentation de la productivité entraîne une augmentation des salaires. Cela a été confirmé dans le fameux Pacte de productivité conclu entre les partenaires sociaux en 1954 et 1958. Ce fut le cas jusqu'à la crise pétrolière de 1974-1978 (premier et deuxième chocs pétroliers). Par la suite - au milieu des années 80 - on a vu progressivement l'inverse se produire. Nous nous mettons d'abord d'accord sur l'augmentation des salaires ; ensuite, il suffit de la compenser par une hausse de la productivité. C'est alors que l'automatisation de notre économie a réellement commencé, aidée par l'invention de l'ordinateur. Cette logique inverse - à savoir d'abord des augmentations de salaire, puis des augmentations de productivité pour que ces augmentations de salaire restent finançables - a conduit au remplacement d'un nombre croissant de personnes par des machines et des robots. Étant donné que les machines et les robots ne se fatiguent pas, on a vu se multiplier, dans les années 1990, les demandes de travail à temps partiel, d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de plus de crédit-temps, etc. Le nombre de congés, financés par la solidarité et la sécurité sociale, a fortement augmenté. Dès le début de ce siècle, les entrepreneurs ont alors commencé à demander une organisation du travail plus flexible afin de garantir leur organisation interne, ce qui a provoqué des réactions de la part des travailleurs qui ont exigé de miser davantage sur le travail faisable. C'est ainsi que s'est amorcée une spirale néfaste dont nous subissons aujourd'hui les conséquences.

**L'anomalie 4** concerne la gouvernance de la sécurité sociale et, en particulier, la déresponsabilisation rampante des administrateurs de la sécurité sociale. Au départ, chaque branche de la sécurité sociale était financée par une cotisation sociale distincte. En d'autres termes, les partenaires sociaux étaient responsables de l'équilibre au sein de la branche qu'ils

géraient conjointement. Les recettes (taux de cotisation) étaient liées aux dépenses (allocations), et vice versa.

Au milieu des années 1990, la gestion globale a été mise en place. En simplifiant, on peut dire que tous les revenus sont centralisés auprès de l'ONSS et de là, distribués aux branches de la sécurité sociale en fonction des besoins (voir graphique). La gestion globale - confiée aux partenaires sociaux responsables et à une délégation politique forte du gouvernement - devrait garantir le bon fonctionnement de l'ensemble. Que s'est-il passé en réalité? Les différents comités de gestion se sont transformés en demandeurs de fonds suffisants auprès de la gestion globale. Et celle-ci s'est transformée en demandeur de fonds supplémentaires aux autorités pour maintenir l'équilibre de l'ensemble. Le sens de la responsabilité s'est alors fait rare, chacun comptant sur les autres pour résoudre le problème.

Et pour couronner le tout... avec l'introduction de la dotation d'équilibre quasi inconditionnée, plus personne ne se sent responsable. Y a-t-il un déficit? Pas de problème. Le gouvernement fédéral fait automatiquement l'appoint. De tels mécanismes détruisent notre sécurité sociale et, à mon avis, contribuent à sa faillite.

**Enfin, l'anomalie 5** : l'effet de saute-mouton. Au début de ce siècle, les politiciens et les experts ont découvert le piège du chômage. La différence entre le revenu net du travail et celui des allocations de chômage était trop faible. Qui veut travailler pour quelques euros de plus par mois? Pour y remédier, on a réduit l'impôt sur les salaires les plus bas pour que la personne ait un revenu net plus élevé et pour augmenter la différence avec l'allocation de chômage.

Deux ans plus tard, lors de la définition de l'enveloppe bien-être, les syndicats ont invariablement fait pression pour une augmentation de l'allocation de chômage, qu'ils jugeaient trop faible. Deux ans plus tard encore, lorsqu'un nouveau gouvernement a été formé, on pouvait considérer comme acquis qu'il allait s'attaquer à nouveau au piège du chômage. C'est ainsi qu'est né l'effet de saute-mouton. Le résultat de tout cela est que le piège du chômage est toujours là, et aujourd'hui il est également renforcé par un énorme piège promotionnel dans les tranches de revenus inférieurs.

Tout va-t-il mal pour autant? Non, bien entendu! Si l'on examine les statistiques comparatives internationales, on ne peut ignorer les points forts de notre système. Couverture très large. Faible taux de pauvreté. Couverture de nombreux risques. Mais les anomalies précitées, et peut-être d'autres dysfonctionnements qui seront évoqués aujourd'hui lors de ce symposium, fragilisent inévitablement les fondements de notre sécurité sociale.

C'est précisément pour les examiner qu'a été organisée cette journée d'étude : « La faillite de la sécurité sociale?! » Je suis curieux de voir si les experts et les participants à cette réunion mettront un point d'interrogation plutôt qu'un point d'exclamation derrière ce titre qui nous pose un défi.

Merci beaucoup pour votre participation et votre très précieuse contribution.

Je vous remercie pour votre attention.